



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseil économique et social

Question écrite n° 39321

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le prochain renouvellement du Conseil économique et social, et plus particulièrement sur le souhait de la fédération des sociétés d'économie mixte de pouvoir disposer, à cette occasion, d'un siège au sein du groupe des entreprises publiques. Cela constituerait, pour le mouvement des SEM, fort de 1 200 entreprises publiques locales, de 67 000 salariés et d'un chiffre d'affaires cumulé de 13 milliards d'euros, l'aboutissement logique de l'entrée de représentants des SEM dans les conseils économiques et sociaux régionaux à l'occasion de leur dernier renouvellement à l'automne 2001. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique et social définit les catégories d'agents économiques ainsi que les catégories socio-professionnelles représentées au sein de cette institution. Les sociétés d'économie mixte ne sont pas au nombre des catégories ainsi définies, et une loi organique serait nécessaire pour les y introduire. Il sera toutefois rappelé que l'article 7 de l'ordonnance prévoit que le Conseil économique et social comprend dix représentants des entreprises publiques. L'article 5 du décret n° 84-558 du 4 juillet 1984 fixant les conditions de désignation des membres du Conseil économique et social précise que ces dix représentants sont désignés par décret pris sur le rapport des ministres de tutelle, sur proposition du Haut Conseil du secteur public. Aussi, il appartient, le cas échéant, au Haut Conseil du secteur public de formuler au Gouvernement une proposition de représentation des entreprises publiques tenant compte de la part des sociétés d'économie mixte au sein du secteur des entreprises publiques.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39321

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3542

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6751